MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 638 **15 mars 2013**

SOMMAIRE

Amiralis S.A. 30595
Amuco SPF S.A. 30595
Argor International S.A. 30606
Arts & Bois S.A. 30605
Asari S.A. 30606
B & B Interinvest S.A. 30578
BII Investimentos International S.A. 30618
BKV 30604
BOARDING CONSULTING S.à r.l. 30618
Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl 30578
Cameron Lux I Sàrl 30605
Captiva MIV S. à r.l. 30592
Car Shoe S.A. 30615
Castella Investments S.A. 30617
Centrum NS Luxembourg Sàrl 30607
CETP bigmouthmedia S.à.r.l. 30607
Clarenville CDO S.A. 30617
CNR Luxembourg S. à r. l. 30607
Ditco Participations S.A. 30616
Dropal S.A. 30616
ECM Special Situations (Luxembourg) GP sàrl 30607
E.WITMEUR - consultance 30616
Fiduciaire Lois et Taxes s.àr.l. 30604
Fimov S.A. 30617
Flo S.A. 30581
French Collections S.à r.l. 30605
Gucci Luxembourg S.A. 30600
Hexavest S.à r.l. 30618
Immobilière des Trois Ponts S.A. 30604
Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. . . . 30604
Ingenium Financing S.A. 30605
LPE Soparfi S.A. 30595
LPE Soparfi S.à r.l. 30595
Miremar S.A. 30592
Musi Investments S.A. 30592
Office Properties Investment Trust S.à r.l. 30593
Ojai Holding S.A. 30583
Otis Intertrade S.A. 30585
PLAFOSUD Luxembourg 30581
Randstad Group Luxembourg S.à r.l. 30588
SHFC, Société Holding Financière Collin 30600
Soma Investments S.A. 30583
SSCV Investments Sàrl 30578
Treveria Forty-Five S.à r.l. 30585
Treveria Thirty-Seven S.à r.l. 30588
Trinity Biotech Luxembourg Sàrl 30578
Vantage Holdings S.A. 30587

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 344.050.150,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.224.

—

EXTRAIT

En date du 29 janvier 2013 la société Burberry Luxembourg Holdings Limited, une société de droit anglais inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04458270, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, Londres SW1P 2AW, associé unique de la société Burberry Luxembourg (No.4) s.à.r.l., a changé de dénomination pour devenir Burberry Europe Holdings Limited, inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04458720.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013018504/16.

(130022317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Trinity Biotech Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.307.

—

Rectificatif du dépôt n° L120152684 fait en date du 04/09/2012

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019019/11.

(130021933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

B & B Interinvest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.357.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial n° 112/13 rendu en date du 24 janvier 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société anonyme B & B Interinvest S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, dénoncé en date du 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Maître Admir PUCURICA

Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2013017490/13.

(130020878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2013.

SSCV Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.005.

—

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "SSCV Investments S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 103.005, incorporated by deed of Joseph Elvinger, notary, on 30 August 2004, published in the Luxembourg Memorial C number 1178 on 19 November 2004 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on 5 November 2009 published in Memorial C, number 2420, on 11 December 2009.

The Meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The meeting elected as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the present meeting has been convened by registered mail sent on 11 December 2012. The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minutes.

II.- As appears from the attendance list, 160,182 shares out of the 197,282 shares, representing 81.19% of the capital of the company (with an amount of EUR 197,282) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Nathalie Gambade, a physical person with address at 29, rue Meslay, F-75003 Paris as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Nathalie Gambade, a physical person with address at 29, rue Meslay, F-75003 Paris as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée "SSCV Investments S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 103.005, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2004, publié au Mémorial C N° 1178 du 19 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 5 novembre 2009, publié au mémorial C N° 2420, du 11 décembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres recommandées en date du 11 décembre 2012. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que 160,182 actions des 197,282 actions de la société, représentant 81.19% du capital social (d'un montant de EUR 197,282), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2. Nomination de Nathalie Gambade, une personne physique ayant son adresse au 29, rue Meslay, F-75003 Paris, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et

4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Nathalie Gambade, une personne physique ayant son adresse au 29, rue Meslay, F-75003 Paris, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2012. LAC/2012/62123. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015356/122.

(130017849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Flo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.987.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 novembre 2012 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur délégué:

* Monsieur Pladevall Jane Isidro, Jm Morera Caphany 2,08650 Sallent, Espagne a été nommé administrateur et administrateur délégué avec effet immédiat, pour une durée de 4 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013017007/15.

(130020162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2013.

PLAFOSUD Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 147.060.

—

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dimitri NAVIAUX, plafonneur, né le 22 décembre 1975 à Libramont (Belgique), demeurant à B-6860 Léglise, 23/A, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "PLAFOSUD Luxembourg", avec siège social à L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 147.060, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 5 juin 2009, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1460 du 29 juillet 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées par l'associé unique, pré-qualifié.

Cession de parts sociales

III.- Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2012, que Monsieur Olivier LAURENT, plafonneur, né le 28 janvier 1975 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6860 Léglise, 36B, rue du Comité, a cédé et transporté, avec effet au 24 décembre 2012, ses cinquante (50) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «PLAFOSUD Luxembourg», à Monsieur Dimitri NAVIAUX, pré-qualifié, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le prix de la cession convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

IV. En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la Société «PLAFOSUD Luxembourg" appartiennent entièrement à l'associé unique comme suit:

- Monsieur Dimitri NAVIAUX, pré-qualifié, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Assemblée générale extraordinaire

V. Suite à la cession de parts sociales actée ci-avant, l'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de la présence d'un associé unique dans la Société;

2. Transfert du siège social de L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs à L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne;

3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

4. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 5 des statuts de la Société et modification subséquente de l'article 5 des statuts;

5. Démission de Monsieur Olivier LAURENT de son mandat de gérant de la Société;

6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate que la Société n'a plus qu'un associé unique en la personne de Monsieur Dimitri NAVIAUX, pré-qualifié.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs à l'adresse suivante: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Winseler.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.».

Quatrième résolution

L'associé unique décide de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales au niveau de l'article 5 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et libérées ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.»

Cinquième résolution

L'associé unique prend connaissance et décide d'accepter la démission de Monsieur Olivier LAURENT, pré-qualifié, en tant que gérant de la Société.

L'associé unique décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

La Société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique, Monsieur Dimitri NAVIAUX, pré-qualifié.

Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Monsieur Dimitri NAVIAUX, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la Société «PLAFOSUD Luxembourg», déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. NAVIAUX, DELOSCH. Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2013. Relation: DIE/2013/921. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Diekirch, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015279/93.

(130018057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Soma Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.480.

—

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société SOMA INVESTMENTS S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.480 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 31 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 janvier 2013.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2013017309/14.

(130020515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2013.

Ojai Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.038.

—

L'an deux mil douze, le vingt décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OJAI HOLDING S.A." (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, 7a, rue des Glacis, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1534 du 10 août 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 24 novembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 130 du 22 janvier 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Johanna Fischmann, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

* Augmentation du capital d'un montant de 1.469.000 euros pour porter le capital actuel de 31.000 euros à la somme 1.500.000 euros, l'augmentation sera représentée par l'émission au pair de 14.690 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 100 euros, et modification corrélative du premier alinéa de l'article 3 des statuts,

* Renouvellement du capital autorisé pour un montant de 10.000.000 d'euros et modification corrélative du second alinéa de l'article 3 des statuts,

* Questions diverses

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publié:

- dans le "Quotidien" le 3 décembre 2012 et le 11-décembre 2012,

- dans le Mémorial, Recueil C numéro 2 921 du 3 décembre 2012 et C numéro 2992 du 11 décembre 2012.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition du bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence dont question ci-avant, que sur les 310 actions actuellement en circulation, 156 (50,32%) actions sont dûment représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré, prend avec 156 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 1.469.000) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000) par l'émission de QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (14.690) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT (100) euros, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est intervenu alors aux présentes:

KONNICK INVEST S.A., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, ici représentée par Mademoiselle Johanna Fischmann, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2012;

laquelle déclare souscrire les QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (14.690) actions et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la somme de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE (1.469.000) EUROS est à la libre disposition de la société.

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant par le biais d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5), décide de renouveler le capital autorisé qui sera fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000), représenté par CENT MILLE (100.000) actions ayant une valeur nominale de CENT (100) EUROS.

Ce rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence des résolutions précédentes de modifier l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (Alinéa 1 er A Alinéa 4 Première Phrase).** Le capital social est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000.- EUR) représenté par QUINZE MILLE (15.000) actions d'une valeur nominale de CENT (100) EUROS.

Le capital autorisé est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000) qui sera représenté par CENT MILLE (100.000) actions d'une valeur nominale de CENT (100) EUROS.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter du 20 décembre 2012, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital autorisé à l'intérieur du capital autorisé.»

Le reste de l'article 3 reste inchangé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (2.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2012/62459. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015930/94.

(130018289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Treveria Forty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2552 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.545.

—

EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse du siège social de Treveria L S.à r.l., associé de la Société a changé. Elle est désormais la suivante:

- 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013017323/14.

(130020581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2013.

Otis Intertrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.244.

—

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company OTIS INTERTRADE S.A. a "société anonyme" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 13 September 2002 under the laws of British Virgin Islands and transferred to Luxembourg on 21 April 2009 pursuant to a deed drawn-up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1158 of 12 June 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 146244,

having a share capital of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro), divided into 3,200 (three thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The meeting is opened under the chairmanship of Mrs Gentiane PREAUX, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Paolo BARTOLUCCI, sworn translator, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Decision to put the company into liquidation.

2.- Appointment of ODESSA SECURITIES S.A. as liquidator and determination of its powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 3,200 (three thousand two hundred) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

ODESSA SECURITIES S.A., a company with registered office in Panama-City, Salduba Building, 53rd Street East, Republic of Panama, registered in the Public Register of Panama (Registro Público de Panamá) under number 360295 (Microjacket).

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société OTIS INTERTRADE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 13 septembre 2002 sous le droit des Iles Vierges Britanniques et transférée à Luxembourg en date du 21 avril 2009 aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1158 du 12 juin 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 146244,

ayant un capital social de EUR 32.000 (trente-deux mille euros), représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gantiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paolo BARTOLUCCI, traducteur assermenté, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 3.200 (trois mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) La Présidente constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., une société ayant son siège social à Panama-City, Salduba Building, 53rd Street East, République du Panama, inscrite au Registre Public du Panama (Registro Público de Panamá) sous le numéro 360295 (Microjacket).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gentiane PREAUX, Sonia BOULARD, Paolo BARTOLUCCI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2012. Relation GRE/2012/4538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013015932/136.

(130018250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Vantage Holdings S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.235.

—

Par la présente, nous vous informons que la convention de domiciliation entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et Vantage Holdings S.A. a été dénoncée avec effet au 31 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Alan Botfield / Wim Rits

Référence de publication: 2013019030/12.

(130022225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Treveria Thirty-Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.770.

—

EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse du siège social de Treveria L S.à r.l., associé de la Société a changé. Elle est désormais la suivante:

- 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013017327/14.

(130020577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2013.

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.639.204.600,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.754.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty first of December.

In front of Maître Martine Schaeffer, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Randstad Group Luxembourg S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 16 th , 2008, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 1503 dated June 18, 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.754 (the "Company").

The articles of association of the Company have last been lastly amended by a notarial deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on March 27, 2012, published in the Mémorial C, number 1164 of May 9, 2012.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman elects as secretary Miss Marilyn KRECKE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 130,084,295 (one hundred thirty million eighty-four thousand two hundred ninety-five) class A shares and the 15,483,887 (fifteen million four hundred eighty-three thousand eight hundred eighty-seven) class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1-. Increase of the share capital by an amount of EUR 50 (fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 3,639,204,550 (three billion six hundred thirty-nine million two hundred four thousand five hundred fifty euro) to EUR 3,639,204,600 (three billion six hundred thirty-nine million two hundred four thousand six hundred euro) by the issue of two (2) new class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, together with a share premium amounting to EUR 3,612,450 by contribution in kind.

2. - Subscription and payment by Randstad Holding N.V. of EUR 3,612,500 by way of a contribution in kind.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. - Amendment of the Article 8 of the Company's articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 8.** The Company's share capital is EUR 3,639,204,600 (three billion six hundred thirty-nine million two hundred four thousand six hundred euro) represented by 130,084,297 (one hundred thirty million eighty-four thousand two hundred ninety-seven) Class A shares and 15,483,887 (fifteen million four hundred eighty-three thousand eight hundred eighty-seven) Class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each".

4. - Transfer of the registered office of the Company from 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen to 5, Place de la Gare, L-1616, Grand Duchy of Luxembourg.

5.- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50 (fifty euro),

so as to raise it from its present amount of EUR 3,639,204,550 (three billion six hundred thirty-nine million two hundred four thousand five hundred fifty euro) to EUR 3,639,204,600 (three billion six hundred thirty-nine million two hundred four thousand six hundred euro),

by the issue of two (2) new class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting EUR 3,612,450 payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described hereafter.

The contribution in kind consists of:

- a claim amounting to EUR 3,000,000 (three million euro) held by Randstad Holding N.V. against Randstad Asia Pacific B.V. (the "Claim 1");

- a claim amounting to EUR 612,500 (six hundred twelve thousand five hundred euro) held by Randstad Holding N.V. against Randstad Holding International Services bv (the "Claim 2");

The "Claims".

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described above by Randstad Holding N.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its principal place of business at Diemermere 25, 1112 TC Diemen, The Netherlands and listed on the Amsterdam Stock Exchange, Stock Code RAND.AS. ("RH N.V.")

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes RH N.V., here represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by RH N.V. through a contribution in kind as described above.

The evidence of existence, of the amount of such claims has been given to the undersigned notary by a statement of account of the Company and the RH N.V.'s Declaration where the said claims appear.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 3,612,500 (three million six hundred twelve thousand five hundred euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated December 20, 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Third resolution

Pursuant to the above increase capital, the sole shareholder resolves to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is EUR 3,639,204,600 (three billion six hundred thirty-nine million two hundred four thousand six hundred euro) represented by 130,084,297 (one hundred thirty million eighty-four thousand two hundred ninety-seven) Class A shares and 15,483,887 (fifteen million four hundred eighty-three thousand eight hundred eighty-seven) Class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each".

Fourth resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen to 5, Place de la Gare, L-1616, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

and amends consequently the 1 st sentence of article 4 as follows:

"The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand five hundred euro (EUR 3500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Randstad Group Luxembourg S.à r.l", ayant son siège social à 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1503 du 18 juin 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le matricule B 138.754 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 mars 2012 publié au Mémorial C numéro 1164 du 9 mai 2012.

L'assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Melle Marilyn KRECKE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 130.084.295 (cent trente millions quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe A et les 15.483.887 (quinze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Augmentation du capital social pour un montant de EUR 50,-(cinquante euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 3,639,204,550 (trois milliards six cent trente-neuf millions deux cent quatre mille cinq cent cinquante euros) à EUR 3,639,204,600 (trois milliards six cent trente-neuf millions deux cent quatre mille six cents euros) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), avec une prime d'émission d'un montant de EUR 3,612,450 par voie d'apport en nature;

2. - Souscription et paiement par Randstad Holding N. V. de EUR 3,612,500 par un apport en nature;

3. - Modification de l'article 8 des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 3,639,204,600 (trois milliards six cent trente-neuf millions deux cent quatre mille six cents euros), représenté par 130,084,297 (cent trente millions quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de classe A et 15,483,887 (quinze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-sept) part sociales de classe B de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

4. - Transfert du siège social de la Société du 145, rue du Kiem, L8030 Strassen au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

5. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social pour un montant de EUR 50 (cinquante euros),

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

afin de le porter de son montant actuel EUR 3.639.204.550 (trois milliards six cent trente-neuf millions deux cent quatre mille cinq cent cinquante euros) à EUR 3.639.204.600 (trois milliards six cent trente-neuf millions deux cent quatre mille six cents euros),

par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), (les «Nouvelles Parts») moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 3.612.450 payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en une par voie d'apport en nature comme décrite ci-après:

- une créance d'un montant de EUR 3.000.000 (trois millions euro) détenue par Randstad Holding N.V. à l'encontre de Randstad Asia Pacific B.V.;

- une créance d'un montant de EUR 612,500 (six cent douze mille cinq cents euro) détenue par Randstad Holding N.V. à l'encontre de Randstad Holding International Services bv; (les "Créances")

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus par Randstad Holding N.V., une société constituée et existant conformément aux lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Diemermere 25, 1112 TC Diemen, Pays-Bas, cotée à la Bourse d'Amsterdam sous le code RAND.AS ("RH N.V.")

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ensuite intervient RH N.V., ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est aussi sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement payées par RH N.V. par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

La justification de l'existence, du montant des Créances a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 20 décembre 2012 signée par les gérants de la Société ainsi que par une déclaration de RH N.V.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à EUR 3.612.500 (trois millions six cent douze mille cinq cents euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 20 décembre 2012, qui sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 3.639.204.600 (trois milliards six cent trente-neuf millions deux cent quatre mille six cents euros), représenté par 130.084.297 (cent trente millions quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de classe A et 15.483.887 (quinze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-sept) part sociales de classe B de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

et modifie en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

"Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. LAC/2012/62415. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014632/202.

(130016654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Musi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.103.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 janvier 2013 que:

- le siège social de la société a été transféré du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- les administrateurs suivants:

* Madame Jean FELL, administrateur

* Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur

tous deux avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, ont été nommés au poste d'administrateur en remplacement de MM. Emilio BIANCHI et Giovanni PASQUALINO, démissionnaires.

- la société Kohnen & Associés S.àr.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté a été nommée à la fonction de commissaire aux comptes avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Marco RIES, démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013019452/21.

(130022745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Miremar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 30, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 60.591.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/02/1203.

Référence de publication: 2013019445/10.

(130023113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Captiva MIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 1.402.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.998.

—

Extrait du 4 février 2013

Suite aux résolutions circulaires du 1 er février 2013 l'associé unique a pris acte de la démission du gérant Monsieur Xavier Poncelet et a nommé la personne suivante en remplacement immédiat et pour une durée indéterminée:

Madame Marta Kozinska, née le 25 juillet 1969 à Szczecin, Pologne, résidant professionnellement au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018534/15.

(130022239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Office Properties Investment Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.014.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GER 2 S.A., société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade Companies under the number B 134.973,

Here represented by Massimiliano della Zonca, employee, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 19 December 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "OFFICE PROPERTIES INVESTMENT TRUST S. à r.l." (the "Company"), â responsabilité limitée having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, has been incorporated by a deed of the notary Me Jean SECKLER, notary residing professionally in Junglinster, on December 12 th , 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 273, on 1 February 2008,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 135.014.

The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) units having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of the one thousand two hundred fifty (1,250) units of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole unit holder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole unit holder of and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole unit holder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole unit holder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the directors and auditor of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the units of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole unit holder, or reimbursement to the sole unit holder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred and fifty euros (950,-EUR).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société GER 2 S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.973,

Dûment représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 19 décembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société â responsabilité limitée «OFFICE PROPERTIES INVESTMENT TRUST S. à r.l.» ("la Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 273, le 1 février 2008.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 135.014,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61941. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013857/116.

(130015691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Amuco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.159.

—

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 décembre 2012 à 10.00 heures tenue au siège social de la société

Le conseil a accepté la démission de Monsieur Serge Cammaert de son poste d'administrateur.

En remplacement, le conseil a nommé la société BIA S.A., dont le siège social est situé à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 93879.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013019130/13.

(130023389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Amiralis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.856.

—

Nous CH INTERNATIONAL (Luxembourg) SARL, domiciliataire de la société AMIRALIS S.A. (RCS Luxembourg B64856) sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, dénonçons avec effet au 01/01/2013 le siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er janvier 2013.

Référence de publication: 2013019127/10.

(130023250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

LPE Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LPE Soparfi S.A.).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.796.

—

L'an deux mille douze, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LPE SOPARFI S.A., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 153164, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 décembre, 2010, publié au Mémorial C numéro 369 du 24 février 2011, (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Révocation de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

2. Transformation de la société anonyme LPE SOPARFI S.A. en une société à responsabilité limitée.

3. Approbation du rapport d'estimation des biens apportés.

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille Euros (EUR 400.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à quatre cent trente-un mille Euros (EUR 431.000) avec émission de quatre mille (4.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

5. Souscription et libération des quatre (4.000) nouvelles.

6. Refonte complète des statuts.

7. Nominations statutaires.

8. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, de modifier la dénomination sociale en LPE SOPARFI S.à r.l.., et de remplacer les trois cent dix (310) actions existantes par trois cent dix (310) parts sociales toutes détenues comme suit:

- cent cinquante-cinq (155) parts sociales par Monsieur Filippo NASSI, et

- cent cinquante-cinq (155) parts sociales par Monsieur Cristian NASSI, directeur, né à Pontedera (I), le 3 novembre 1978, demeurant à I-56033 Cannoli, Via Baciocchi, 25/6A (Italie)

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif à l'estimation des biens à apporter dans la société lors de l'augmentation du capital social projetée.

Ledit rapport, signé ne variateur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille Euros (EUR 400.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à quatre cent trente-un mille Euros (EUR 431.000) avec émission de quatre mille (4.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Ensuite ont comparu Monsieur Filippo NASSI et Monsieur Cristian NASSI, représentés par Monsieur Max MAYER, prénommé, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé, qui, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Monsieur Filippo NASSI et Monsieur Cristian NASSI ont déclaré souscrire chacun deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune et les libérer intégralement moyennant l'apport en nature consistant en:

1. la totalité des parts sociales dans la société SO.ME.PI. S.n.c., une société régie par le Droit italien, ayant son siège social à Via Catullo 12/14, Loc. La Capannina, Cevoli di Lari (PI), Italie, immatriculée au Registre de Commerce de Pisa, Italie sous le numéro 01156460501;

2. biens immeubles enregistré auprès le registre cadastrale de la ville de Capannoli (PI), Italie, sous les numéros: «foglio 26, particella 107, sub 2», «foglio 26, particella 107, sub 3»;

3. biens immeubles enregistré auprès le registre cadastrale de la ville de Lari (PI), Italie, sous le numéro: «foglio 25, particella 350, sub 3».

(ci-après les "Apports").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ces Apports sont évalués en leur totalité à quatre cent mille Euros (EUR400.000).

Les souscripteurs ont déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des Apports.

La preuve de propriété des Apports et leur estimation ont été rapportées au notaire moyennant le rapport du conseil d'administration précité.

Les souscripteurs ont déclaré avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert valable des Apports à la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la refonte totale des statuts qui devront avoir désormais la teneur suivante:

"Titre I er . - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LPE SOPARFI S.à r.l. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations commerciales, d'achat vente, import export ou prestations de services, dans le domaine de la promotion immobilière.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, si ces sociétés ont un objet similaire à la présente.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

La société pourra détenir, soit directement, soit indirectement, des immeubles, implantés au sein de l'Union européenne.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil de gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des associés.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent trente-un mille Euros (EUR 431.000) représenté par quatre mille trois cent dix (4.310) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Le(s) gérant(s) sera/seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) est/sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Le(s) gérant(s) sera/seront élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 12. Le(s) gérant(s) devra/devront choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence l'assemblée générale ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérant au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants. Lorsque le conseil de gérance est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Elle peut l'être également sur demande d'associés représentant un dixième au moins du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1 er jeudi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des associés pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des associés de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute part sociale donne droit à une voix. Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des associés dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des associés présents ou représentés.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les associés pour prendre part à toute assemblée des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les associés qui le demandent. Si la Société compte un associé unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout associé peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant, la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

L'assemblée générale des associés déterminera, sur proposition du conseil de gérance, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée comme gérant(s) de la société:

- Monsieur Filippo NASSI, né à Pontedera (Italie), le 22 septembre 1974, demeurant à Via Baciocchi 25/6, I-56033 Capannoli (Italie).

- Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

- Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2012. Relation GRE/2012/3698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013015195/247.

(130018188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Gucci Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.008.

—

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 6 décembre 2012

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GUCCI LUXEMBOURG S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013018685/15.

(130022598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

SHFC, Société Holding Financière Collin, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.714.

—

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le douze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit panaméen "ODESSA SECURITIES S.A." avec siège social à Salduba Building, 53 rd Street East, Panama, Republique de Panama, constituée par acte du 19 avril 1999, immatriculée depuis le 23 avril 1999 au registre public de Panama, microjacket 360295, film 65167, frame 89, «le Fondateur».

Ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé, lui substituée.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel Fondateur, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Dénomination, Siège, Objet, Capital.

Art. 1 er . Les présents statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée "SHFC, Société Holding Financière Collin", ci-après "la Société".

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, ci-après "le Conseil", la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra accorder à toute société du groupe auquel elle appartient ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 2.400.000,-(deux millions quatre cent mille euros) représenté par 2.400 (deux mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration

Art. 6. La Société est administrée par le Conseil. En cas de pluralité d'actionnaires, le Conseil est composé de trois membres au moins. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle. Il n'est pas requis d'être actionnaire pour être membre du Conseil.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive.

Art. 7. Le Conseil élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

La participation aux réunions du Conseil par visioconférence, conférence téléphonique ou tous autres moyens de télécommunication est autorisée pour autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi applicable et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à une personne, physique ou morale, membre ou non du Conseil.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Conseil pourra déléguer des pouvoirs particuliers à des administrateurs ou à des tierces personnes.

Représentation

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société est en outre représentée par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs qu'il aura conférés et par celle du délégué à la gestion journalière dans le cadre ce cette gestion, entendue dans son sens le plus large.

La signature d'un seul administrateur est suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un commissaire, nommé et toujours révocable par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération et la durée de son mandat, qui ne pourra dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. S'il n'y a qu'un actionnaire, celui-ci exerce assure toutes les prérogatives conférées à l'assemblée générale et prend les décisions par écrit.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 21. La loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription

Les 2.400 (deux mille quatre cents) actions ont toutes été souscrites par le Fondateur.

Libération

Toutes les actions souscrites ci-avant ont été intégralement libérées par le Fondateur par l'apport en nature des neuf mille six cents (9.600) actions sans mention de valeur nominale, toutes entièrement libérées, ci-après «Actions», représentatives ensemble de l'intégralité du capital, fixé à un million d'euros (1.000.000 EUR), de la société anonyme luxembourgeoise «Fertilux S.A.», dont le siège est établi à L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous B77945.

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 12 décembre 2012 par BDO Audit, société anonyme établie à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, RCS B147570, cabinet de révision agréé représenté en l'occurrence par Monsieur Jacques PEFFER, portant sur l'apport des Actions évalué à EUR 2.400.000,- dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 2.400 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune à émettre en contrepartie.».

Le prédit rapport, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété juridique et économique des Actions a été apportée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

Le Fondateur, représenté comme dit ci-avant, déclare ce qui suit:

- il est le seul plein propriétaire des Actions et il possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les Actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et elles sont toutes entièrement libérées;

- il accomplira toutes autres formalités au Grand-Duché de Luxembourg aux fins de réaliser l'apport de manière effective et de rendre la cession des Actions effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ deux mille neuf cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le Fondateur, actionnaire unique représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil est composé d'un seul administrateur.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016:

Madame Monika KUCHTAKOVA, administratrice de sociétés, née le 22 mars 1976 à Dolny Kubin, Slovaquie, demeurant professionnellement à L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B65469.

Troisième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER
Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2012. Relation GRE/2012/4915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013015338/187.
(130018084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

BKV, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 109.546.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° 129/13 rendu en date du 24 janvier 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société anonyme BKV S.A. avec siège social à L-8295 KEISPELT, 80a, rue de Kehlen, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Maître Clément MARTINEZ
Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2013017492/14.
(130020879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2013.

Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 71.013.

—

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 janvier 2013

1. M. Emanuele GRIPPO a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 5 février 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013018727/16.
(130022611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Immobilière des Trois Ponts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 53.334.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 février 2013.
Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2013018726/13.
(130022627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Fiduciaire Lois et Taxes s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen.
R.C.S. Luxembourg B 115.770.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019259/10.

(130023346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Cameron Lux I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.003.

—

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts en date du 14 décembre 2012 que la société Cameron International Holding Corporation a transféré les 1,200 Parts Sociales Ordinaires ainsi que les 800 Parts Sociales de Classe A qu'elle détient dans la Société à la société Cameron Global Holdings LP, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Houston sous le numéro 1880370, ayant son siège social au 1333 West Loop South, suite 1700, TX 77027 Houston, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Février 2013.

Référence de publication: 2013019193/15.

(130023008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

French Collections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.917.

—

Extrait de la décision collective tenue en date du 18 octobre 2012

Les associés prennent acte de la cession de parts intervenue le 17 octobre 2012. Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- Monsieur Sylvain BLUM, né le 17 février 1955 à Reims (France), demeurant 34, rue des 16e et 22e Dragons à F-51100 REIMS, détient 1 part sociale

- BLUM AUDIT CONSEIL COURTAGE (BACC LUX) S.A., demeurant 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-3440 Dudelange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.800, détient 249 parts sociales

- Monsieur Karim KOHILY, né le 16 novembre 1973 à Lyon, demeurant 2, rue Petite Rue des Feuillants à F-690001 LYON, détient 250 parts sociales

Pour extrait conforme

FIDCOSERV Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013019279/20.

(130023255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Ingenium Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.094.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013019317/10.

(130022797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Arts & Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 16A, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 109.092.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité des voix de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2017, soit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Monsieur Georges Reckinger, maître-menuisier, demeurant à L-9672 Niederwampach, Maison 45, administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Adolphe Marchal, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à B-6780 Messancy, rue de la Halte, Turpange 58/1, administrateur;

- la société Courtage Bois S.A., avec siège social à L-9964 Huldange, route de Stavelot 13, représentée par son Administrateur-Délégué Monsieur Emile Gathy, administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité des voix de nommer la société FN-Services S.à r.l., avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, comme nouveau commissaire de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 février 2013.
Pour ARTS & BOIS S.A.
Société anonyme
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013019719/24.

(130024110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Asari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 72.957.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 janvier 2013 que:

La société Certifica Luxembourg S.à.r.l. a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes.

La société Ser.Com S.à.r.l. B117942, commissaire aux comptes, ayant son siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes révoqué.

Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés:

- Monsieur Bertrand MICHAUD, domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg à la fonction d'administrateur et Président,

- Madame Orietta RIMI, domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg à la fonction d'administrateur,

- Monsieur Cristian CORDELLA, domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg, à la fonction d'administrateur.

Les mandats des administrateurs et du commissaire au comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013019720/23.

(130023594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Argor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 119.953.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019713/10.

(130024324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

CNR Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 154.952.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF Luxembourg S.A. vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les sociétés:

CNR Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B 154952

Siège social: EUR 12,500.00

46A Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

TMF Luxembourg S.A., comme domiciliataire de CNR Luxembourg S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 15 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013019215/21.

(130023002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

CETP bigmouthmedia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.879.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CETP bigmouthmedia S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013019210/12.

(130023305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.523.

—

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 03 janvier 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 31 décembre 2012.

- Marta Ventura, née le 16 décembre 1981 à Lisbonne (Portugal), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 31 décembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 06 février 2013.

Référence de publication: 2013019208/16.

(130023015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

ECM Special Situations (Luxembourg) GP sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 174.935.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of January.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ECM Asset Management Limited a company incorporated and existing under the laws of England, with registered and head office at 34 Grosvenor Street, London W1K 4QU, registered under the Companies' and Trade Register of the United Kingdom under number 3710963,

hereby represented by Mr. Nicolas Bouveret, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the twenty-second of January, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "ECM Special Situations (Luxembourg) GP sàrl" (hereinafter the "Company").

Art. 2. The purpose of the Company is to hold interest, in any form whatsoever, in ECM Special Situations Master Fund SICAV - SIF, a société d'investissement à capital variable (SICAV) qualifying as a specialised investment fund (SIF) under the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, organized as a société en commandite par actions (SCA) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund"), and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability (associé commandité).

The Company may also hold interest, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies affiliated with or linked to the Company or the Fund, act as a general or limited partner or member, with unlimited or limited liability for all debts and obligations, of Luxembourg or foreign partnerships or similar entities affiliated with or linked to the Company or the Fund, and provide services to such companies, partnerships or similar entities in connection with their management, administration and/or marketing.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager or, in the case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in the case of several managers, the board of managers. If the manager or, in the case of several managers, the board of managers considers that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Shares shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing shareholder(s), in proportion to the share in the capital represented by his/their shares.

The Company may redeem its own shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse of a shareholder.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) may be removed ad nutum by a resolution of a general meeting of shareholders.

If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of managers" used in these articles of incorporation is to be construed as a reference to the "sole manager".

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of its manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or by the signature or any person to whom such signatory power has been delegated by the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by its board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one other manager.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) does/do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. He is/they are authorised agent(s) only and are therefore merely responsible for the execution of his/their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 16. Except if a higher majority is provided herein, collective decisions are passed with the approval of shareholders representing more than half of the share capital.

The amendment of these articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 17. A sole shareholder may exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Audit and Supervision

Art. 18. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

Art. 19. An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

Art. 20. The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

Art. 21. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

Art. 22. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's financial year commences on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of the next year.

Art. 24. Each year on the thirty-first (31) of March, the accounts are closed and the manager or, in the case of several managers the board of managers, prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The balance is allocated as decided by the general meeting of shareholders. The manager or, in the case of several managers, the board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these articles of association.

Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

G. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All the one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by ECM Asset Management Limited, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company and has been fully allocated to its share capital, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 March 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of sole shareholder in lieu of a general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. the registered office of the Company shall be at: 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. the following persons are appointed as managers and shall form the board of managers of the Company for an unlimited period:

Chairman:

- Mr. James Pope, born in Carmarthen, United Kingdom on 28 April 1949, residing professionally in 9506 Marstan Road, Philadelphia, PA, 19118-2611 United States.

Members:

- Mr. Robert Galione, born in Burnham-on-Crouch, United Kingdom on 13 December 1964, residing professionally in 34, Grosvenor Street, London W1K 4QE, United Kingdom; and

- Mr. Patrick Zurstrassen, born in Liège, Belgium on 27 May 1945, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signatures of any two of them.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is drawn up in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ECM Asset Management Limited, une société constituée et régie par les lois anglaises, dont le siège social est sis à 34 Grosvenor Street, Londres W1K 4QU, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 3710963,

ici représentée par Monsieur Nicolas Bouveret, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le vingt-deux janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Laquelle procuration, rédigée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare organiser et d'arrêter les statuts tels que stipulés ci-après:

B. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1 er . Il est formé entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront associés, une société à responsabilité limitée ou S.à r.l., qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts sous la dénomination de '"ECM Spécial Situations (Luxembourg) GP sàrl" (ci-après "la Société").

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir une participation de quelque forme qu'elle soit dans ECM Spécial Situations Master Fund SICAV - SIF, une société d'investissement à capital variable ("SICAV") approuvée comme fonds d'investissement spécialisé ("FIS") conformément à la loi du 13 février 2007 sur les FIS, telle que modifiée, sous la forme d'une société en commandite par actions ("SCA") constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le "Fonds") et d'agir comme son associé commandité et actionnaire à responsabilité illimitée.

La Société peut de même détenir une participation de quelque forme qu'elle soit dans d'autres sociétés établies à Luxembourg ou à l'étranger et affiliées ou liées à la Société ou au Fonds, agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire de partenariats luxembourgeois ou étrangers ou d'entités similaires affiliées à ou liées à la Société ou au Fonds, avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes leurs dettes et obligations, et fournir des services à ces sociétés, partenariats ou entités similaires en relation avec leur gestion, administration et/ou promotion.

La Société peut pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, exercer toutes les opérations utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance considère que des événements politiques, économiques, sociaux ou militaires majeurs, ayant des conséquences sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité de communication avec ce siège social, ont lieu ou sont imminents, le siège social peut, temporairement, être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; une telle mesure temporaire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt cinq (125) parts avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sont émises de manière nominative uniquement.

Un registre de parts est conservé au siège social de la Société, où il est disponible pour consultation par tout associé. Ce registre doit contenir l'ensemble des informations requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Des certificats d'un tel enregistrement peuvent être obtenus sur demande, aux frais de l'associé demandeur.

La société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

Chaque part donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence à l'associé ou aux associés existant(s), en proportion à la part du capital social que représentent ses/leurs parts sociales.

La Société peut racheter ses propres parts.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette part tant qu'un tel mandataire unique n'aura pas été désigné.

Art. 8. Les parts de la Société sont librement cessibles entre les associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'approbation des autres associés donnée en assemblée générale, à la majorité des trois-quarts du capital social.

En cas de décès, les parts du défunt ne peuvent être transférées à de nouveaux associés qu'avec l'approbation des autres associés donnée en assemblée générale, à la majorité des trois-quarts du capital social. Une telle approbation n'est cependant pas requise au cas où les parts sont transférées aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), qui n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Dans les relations avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et autoriser toutes les transactions en rapport avec l'objet de la Société. Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de son (leur) mandat. Il(s) peut (peuvent) être révoqués ad nutum par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Si la Société est gérée par un seul gérant, et que le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, toute référence faite au «conseil de gérance» dans ces statuts devra s'entendre comme une référence au «gérant unique» dans tous les cas où une telle interprétation peut être retenue.

La Société sera engagée, dans tous les cas, par la signature de son gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, ou encore par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 11. En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par son conseil de gérance qui devra désigner un président en son sein, et pourra désigner un vice-président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui aura pour mission de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur décision du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la société à moins qu'il en soit autrement dans l'avis de convocation. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance, mais, en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des membres présents à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à l'avis de convocation par consentement écrit, câble, télégramme, fac-similé, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion se tenant à un moment et en un lieu déterminé dans une résolution précédente adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou en cas de résolutions écrites, approuvées et signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à une réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par câble, télégramme, fac-similé, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un autre gérant.

Chaque gérant peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes présentes à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si une majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion. Si, au cours d'une réunion, le nombre de voix pour ou contre une résolution sont à égalité, le président de l'assemblée aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par câble, télégramme, fac-similé, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le procès-verbal prouvant la résolution.

Art. 12. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autre, sont signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa (leur) position, aucune responsabilité personnelle en relation avec les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ne sont responsable (s) que pour l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

Dans les cas où, et tant que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions collectives devant normalement être prises en assemblée générale des associés peuvent être validement prises par le biais de résolutions

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

écrites. Dans un tel cas, chaque associé doit recevoir le texte expressément rédigé des résolutions ou décisions à prendre et voter par écrit.

Les assemblées générales des associés se tiennent à l'endroit et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et ont renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée peut être tenue sans notification préalable.

Art. 16. A l'exception d'une majorité plus importante décidée par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Les modifications de ces statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social.

La nationalité de la Société ne peut être modifiée que par consentement unanime des associés.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Audit et Supervision

Art. 18. Dans les cas où, et tant que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société doivent être supervisées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés doit désigner ce(s) commissaire(s) et déterminer la durée de son/leurs mandat(s).

Art. 19. Le commissaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés.

Art. 20. Le commissaire a un droit illimité de supervision permanente et de contrôle de toutes les opérations de la Société.

Art. 21. Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, en conformité avec l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'institution des commissaires est supprimée.

Art. 22. Un réviseur d'entreprises agréé ne peut être démis de ses fonctions que par une assemblée générale d'associés avec motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuel - Distribution de bénéfices

Art. 23. L'exercice social de la Société commence le 1 er avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 24. Chaque année, le 31 mars, les comptes sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dresse un inventaire indiquant les valeurs de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé a accès à cet inventaire et au bilan au siège social de la Société.

Art. 25. Cinq pourcent (5%) du bénéfice net sont réservés pour l'établissement d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que la réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Le solde peut être librement alloué par les associés. Le solde peut être distribué sur décision de l'assemblée générale des associés. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut distribuer des dividendes intérimaires dans l'hypothèse où des fonds suffisants sont disponibles à cet effet. Toute prime d'émission, toute prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés dans le respect de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que de ces statuts.

Des sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent être allouées à la réserve légale si l'associé apporteur accepte cette allocation.

En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société peut être réduite proportionnellement, de manière à ne pas excéder 10 pourcent (10%) du capital social.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, et qui sont désignés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. A moins qu'il n'en soit décidé autrement, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. L'actif, après épuration du passif, sera partagé entre les associés en proportion de leurs parts sociales détenues dans la Société.

Art. 27. Pour toute question qui n'est pas réglée par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

L'intégralité des cent vingt cinq (125) parts sociales a été souscrite comme suit: Cent vingt cinq parts sociales par ECM Asset Management Limited, identifiée ci-dessus.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société et a été allouée à son capital social, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 mars 2013.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à EUR 1.200,-.

Déclarations de l'associé unique exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale

L'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit a, immédiatement après la constitution de la Société, adopté les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont désignées membres du conseil de gérance de la Société, pour une durée illimitée:

Président:

- Monsieur James Pope, né à Carmarthen, Royaume-Uni le 28 avril 1949, résidant professionnellement à 9506 Marstan Road, Philadelphie, PA, 19118-2611, Etats-Unis;

Membres:

- Monsieur Robert Galione, né à Burnham-on- Crouch, Royaume-Uni le 13 décembre 1964, résidant professionnellement à 34, Grosvenor Street, Londres W1K 4QE, Royaume-Uni; et

- Monsieur Patrick Zurstrassen, né à Liège, Belgique le 27 mai 1945, résidant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'engager la Société par la signature conjointe de deux d'entre eux.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande de la partie comparante susvisée, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. BOUVERET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4534. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013019243/421.

(130023350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Car Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.196.

—

Extrait des résolutions du conseil d'administration de Car Shoe S.A. du 16 juillet 2012

L'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société le 16 juillet 2012 a pris les résolutions suivantes:

1. Prolongation du mandat de Monsieur Antonio Francesco Cassiano, Vicolo Sottocorte 2, 6500 Bellinzona, Suisse, en tant que délégué à la gestion journalière, jusqu'au 31 janvier 2015, avec effet immediat.

2. Prolongation du mandat d'Administrateur Gérant de Monsieur Donatello Galli, Via A. Fogazzaro 28, 20100 Milan, de Madame Murielle Vincenti, Via Sione 4, 6900 Massagno, et de Monsieur Antonio Cassiano, Vicolo Sottocorte 2, 6500 Bellinzona, jusqu'au 31 janvier 2015, avec effet immediat.

3. Prolongation du mandat de Commissaire aux comptes de Madame Alessandra Cozzani, Via Grada Raffaele 7, 20135 Milan, jusqu'au 31 janvier 2015 avec effet immediat

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2013.

Référence de publication: 2013019194/18.

(130022781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

E.WITMEUR - consultance, Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 154.831.

—

L'an deux mille treize, le six février,

Le siège sis au 50 Esplanade L-9227 Diekirch de E. WITMEUR - consultance, société en commandite simple de droit luxembourgeois au capital de cinq cents (500) euros, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 831, a été dénoncé ensemble avec le contrat de domiciliation daté du 10 août 2010 par son agent domiciliataire, Coficom trust S.à r.l. avec effet au 06 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 06 février 2013
Coficom Trust S.à r.l.
B.P. 126
50, Esplanade
L-9227 Diekirch
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013019234/19.

(130023021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Dropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.407.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 janvier 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Carlo SCHLESSER de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat

- Monsieur Diaudécy BONHOMME, né le 11 décembre 1984 à à Saint Michel de l'Attalaye, Haïti, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Diaudécy BONHOMME viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Alain RENARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013019232/20.

(130023111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Ditco Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.033.

—

En date du 21 Décembre 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Démission de FIN-CONTROLE S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes pour l'année se terminant le 31 Mars 2013.

- Election de Statera Audit S.A. une Société Luxembourgeoise ayant son siège social au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B b156148 au poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat pour l'audit des comptes de la Société au 31 Mars 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes clos au 31 Mars 2015 et qui se tiendra en 2016.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martinus C.J. Weijermans.

Référence de publication: 2013019231/16.

(130023197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Castella Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.134.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2013

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de la société Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, nomme deux nouveaux administrateurs: M. Peter van Opstal, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et M. Onno Bouwmeister avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013019199/18.

(130023018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Clarenville CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.222.

—

La décision suivante a été prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 25 janvier 2013:

- de renouveler le mandat de l'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013019214/17.

(130022682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Fimov S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.047.

—

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 11 octobre 2012

L'Assemblée générale nomme comme nouvel administrateur Madame Sylviane COURTOIS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Patrick ROCHAS, dont elle terminera le mandat.

L'Assemblée entérine la décision du conseil d'administration du 1 er février 2012 de coopter Mademoiselle Céline JULIEN en remplacement de Monsieur Jacob EDANG, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

L'Assemblée constate que l'adresse professionnelle de Madame Catherine CALVI, administrateur, est actuellement au 28, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg.

Enfin, l'Assemblée constate que la dénomination de son commissaire aux comptes "AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES", avec son siège social au 32, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93937, a été modifiée en "Auditeurs Associés" en date du 19 mai 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019272/20.

(130023354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

BOARDING CONSULTING S.à r.l., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 166.452.

—

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2013

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 janvier 2013 la décision de la fermeture définitive de la succursale de la société Boarding Consulting S.à r.l., ouverte au Grand Duché de Luxembourg, 23 rue des Bruyères L-1274 Howald, immatriculée sous le numéro B 166 452.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/02/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013019169/17.

(130023177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

BII Investimentos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.121.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2012

En date du 19 décembre 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 12 décembre 2012, de Monsieur Acacio Jaime Liberado Mota Piloto en qualité d'Administrateur et de Président.

- de coopter avec effet au 19 décembre 2012, Monsieur Rui Manuel Alexandre Lopes, Avenida Professor Dr Cavaco Silva, Piso 1/A, 2744-002 Porto-Salvo, Portugal, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Acacio Jaime Liberado Mota Piloto démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2013.

- de nommer Monsieur Rui Manuel Alexandre Lopes, Avenida Professor Dr Cavaco Silva, Piso 1/A, 2744-002 Porto-Salvo, Portugal, avec effet au 19 décembre 2012, en qualité de Président, pour une durée indeterminée en remplacement de Monsieur Acacio Jaime Liberado Mota Piloto, démissionnaire.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BII Investimentos International S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013019168/21.

(130022256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of January.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Quebec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 23322, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.a r.l. having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maitre Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29, 2011. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned on October 19, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2853 of November 23, 2012.

II. That the capital of the Company is set at one million five hundred twenty-eight thousand forty-five Euro and forty-two Euro Cents (EUR 1,528,045.42) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by fourteen million five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty-four (4,104,124) class C shares, by four million (4,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares and by forty-seven million seven hundred thousand (47,700,000) class F shares each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B, class C, class D, class E and class F shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;

2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

3. 106,250 class A shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;

4. 181,255 class B shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;

5. 14,319,163 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.

6. 3,972,792 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

7. 80,030 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

8. 51,302 class C shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;

9. 3,872,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

10. 78,000 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

11. 50,000 class D shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;

12. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

13. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

14. 925,000 class E shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;

15. 46,171,763 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

16. 931,978 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

17. 596,250 class F shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) In accordance with Article 189 of the Company Law of August 10, 1915, the current shareholders of the Company agree that Index Ventures IV (Jersey), L.P. and Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. enter into the share capital of the Company by subscribing to some of the new class G shares to be issued by the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of two million four hundred thousand Euro (EUR 2,400,000.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred twenty-eight thousand forty-five Euro and forty-two Euro Cents (EUR 1,528,045.42) to three million nine hundred twenty-eight thousand forty-five Euro and forty-two Euro Cents (EUR 3,928,045.42) by the creation and the issue of two hundred forty million (240,000,000) new class G shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

3) Subscription and paying up of the two hundred forty million (240,000,000) new class G shares as follows:

(a) One hundred seventy four million two hundred thirty-three thousand fifty-two (174,233,052) new class G shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one million seven hundred forty-two thousand three hundred thirty Euro fifty-two Euro Cents (EUR 1,742,330.52);

(b) Three million five hundred sixteen thousand nine hundred thirty-eight (3,516,938) new class G shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of thirty-five thousand one hundred sixty-nine Euro thirty-eight Euro Cents (EUR 35,169.38);

(c) Two million seven hundred thirty thousand nineteen (2,730,019) new class G shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of twenty-seven thousand three hundred Euro nineteen Euro Cents (EUR 27,300.19).

(d) Fifty-four million three hundred sixty thousand one hundred six (54,360,106) new class G shares by Index Ventures IV (Jersey), L.P. by a contribution in cash of five hundred forty-three thousand six hundred one Euro six Euro Cents (EUR 543,601.06);

(e) Five million one hundred fifty-nine thousand eight hundred eighty five (5,159,885) new class G shares by Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of fifty-one thousand five hundred ninety-eight Euro eighty-five Euro Cents (EUR 51,598.85);

4) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve, in accordance with Article 189 of the Company Law of August 10, 1915, to agree that:

(i) Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited; and

(ii) Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited,

enter into the share capital of the Company by subscribing to some of the new class G shares to be issued.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of two million four hundred thousand Euro (EUR 2,400,000.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred twenty-eight thousand forty-five Euro and forty-two Euro Cents (EUR 1,528,045.42) to three million nine hundred twenty-eight thousand forty-five Euro and forty-two Euro Cents (EUR 3,928,045.42) by the creation and the issue of two hundred forty million (240,000,000) new class G shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

All the two hundred forty million (240,000,000) new class G shares are subscribed for by three existing shareholders and by two new shareholders as follows:

(a) One hundred seventy-four million two hundred thirty-three thousand fifty-two (174,233,052) new class G shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P., prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of one million seven hundred forty-two thousand three hundred thirty Euro fifty-two Euro Cents (EUR 1,742,330.52);

(b) Three million five hundred sixteen thousand nine hundred thirty-eight (3,516,938) new class G shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of thirty-five thousand one hundred sixty-nine Euro thirty-eight Euro Cents (EUR 35,169.38);

(c) Two million seven hundred thirty thousand nineteen (2,730,019) new class G shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch, prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of twenty-seven thousand three hundred Euro nineteen Euro Cents (EUR 27,300.19).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(d) Fifty-four million three hundred sixty thousand one hundred six (54,360,106) new class G shares by Index Ventures IV (Jersey), L.P., prenamed and here represented by Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, and fully paid up by a contribution in cash of five hundred forty three thousand six hundred one Euro six Euro Cents (EUR 543,601.06);

(e) Five million one hundred fifty-nine thousand eight hundred eighty-five (5,159,885) new class G shares by Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed and here represented by Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, and fully paid up by a contribution in cash of fifty one thousand five hundred ninety-eight Euro eighty-five Euro Cents (EUR 51,598.85).

The proxies of the two new associates, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The two hundred forty million (240,000,000) new class G shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of two million four hundred thousand Euro (EUR 2,400,000.-) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class G shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at three million nine hundred twenty-eight thousand forty-five Euro and forty-two Euro Cents (EUR 3,928,045.42) f represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by fourteen million five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty-four (4,104,124) class C shares, by four million (4,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by forty-seven million seven hundred thousand (47,700,000) class F shares, and by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at three thousand Euro (EUR 3,000,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire daté du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2853 du 23 novembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent vingt-huit mille quarante-cinq Euro et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 1.528.045,42) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix huit (14.500.418) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt-quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par quatre millions (4.000.000) parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) parts sociales de classe E et par quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) parts sociales de classe F, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de class D, de classe E et de classe F sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;

2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;

4. 181.255 parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;

5. 14.319.163 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

6. 3.972.792 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

7. 80.030 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

8. 51.302 parts sociales de classe C pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;

9. 3.872.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

10. 78.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

11. 50.000 parts sociales de classe D pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;

12. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

13. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

14. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca Partners L.P.

15. 46.171.763 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

16. 931.978 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

17. 596.250 parts sociales de classe F pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ordre du jour

1) Dans le cadre de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les actuels associés acceptent que Index Ventures IV (Jersey), L.P. et Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. entrent au capital de la Société par la souscription de certaines des nouvelles parts sociales de Classe G à émettre par la Société.

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent mille Euro (EUR 2.400.000) afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent vingt-huit mille quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 1.528.045,42) à trois millions neuf cent vingt-huit mille quarante-cinq Euro et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 3.928.045,42) par la création et l'émission de deux cent quarante millions (240.000.000) nouvelles parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

3) Souscription et libération des deux cent quarante millions (240.000.000) nouvelles parts sociales de classe G comme suit:

(a) cent soixante-quatorze millions deux cent trente-trois mille cinquante-deux (174.233.052) nouvelles parts sociales de classe G par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de un million sept cent quarante-deux mille trois cent trente Euro et cinquante-deux centimes d'Euro (EUR 1.742.330,52);

(b) trois millions cinq cent seize mille neuf cent trente-huit (3.516.938) nouvelles parts sociales de classe G par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de trente-cinq mille cent soixante-neuf Euro et trente-huit centimes d'Euro (EUR 35.169,38);

(c) deux millions sept cent trente mille dix-neuf (2.730.019) nouvelles parts de classe G par Yucca Partners LP agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de vingt-sept mille trois cent Euro et dix-neuf centimes d'Euro (EUR 27.300,19);

(d) cinquante-quatre millions trois cent soixante mille cent six (54.360.106) nouvelles parts sociales de classe G par Index Ventures IV (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cinq cent quarante-trois mille six cent un Euro et six centimes d'Euro (EUR 543.601,06);

(e) cinq millions cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq (5.159.885) nouvelles parts sociales de classe G par Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euro et quatre-vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 51.598,85);

4) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Dans le cadre de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les associés de la Société décident à l'unanimité d'accepter que:

(i) Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP866, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Assocates IV Limited; et

(ii) Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Assocates IV Limited,

entrent au capital de la Société par la souscription de certaines nouvelles parts sociales de Classe G à émettre.

Seconde résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent mille Euro (EUR 2.400.000) afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent vingt-huit mille quarante-cinq Euro et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 1.528.045,42) à trois millions neuf cent vingt-huit mille quarante-cinq Euro et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 3.928.045,42) par la création et l'émission de deux cent quarante millions (240.000.000) de nouvelles parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les deux cent quarante millions (240.000.000) de nouvelles parts sociales de classe G sont souscrites par trois associés existants et par deux nouveaux associés comme suit:

(a) cent soixante-quatorze millions deux cent trente-trois mille cinquante-deux (174.233.052) nouvelles parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P. précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de un million sept cent quarante-deux mille trois cent trente Euro et cinquante-deux centimes d'Euro (EUR 1.742.330,52);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(b) trois millions cinq cent seize mille neuf cent trente-huit (3.516.938) nouvelles parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de trente-cinq mille cent soixante-neuf Euro et trente-huit centimes d'Euro (EUR 35.169,38);

(c) deux millions sept cent trente mille dix-neuf (2.730.019) nouvelles parts sociales de classe G pour Yucca Partners LP agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de vingt-sept mille trois cent Euro et dix-neuf centimes d'Euro (EUR 27.300,19);

(d) cinquante-quatre millions trois cent soixante mille cent six (54.360.106) nouvelles parts sociales de classe G pour Index Ventures IV (Jersey), L.P. précité et ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire cinq cent quarante-trois mille six cent un Euro et six centimes d'Euro (EUR 543.601,06);

(e) cinq millions cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq (5.159.885) nouvelles parts sociales de classe G pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. précité et ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euro et quatre-vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 51.598,85).

Les procurations des deux nouveaux associés signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les deux cent quarante millions (240.000.000) nouvelles parts sociales de classe G ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de deux millions quatre cent mille Euro (EUR 2.400.000), qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe G, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à trois millions neuf cent vingt-huit mille quarante-cinq Euro et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 3.928.045,42) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix-huit (14.500.418) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par quatre millions (4.000.000) de parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E, par quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) de parts sociales de classe F et par deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de classe G chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève approximativement à trois mille Euro (EUR 3.000).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 janvier 2013. LAC / 2013/ 3556. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015730/342.

(130018246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck